Pétition à l'attention : de Monsieur Ayrault, premier ministre ; de Madame Lebranchu, ministre de la fonction publique ; et de Monsieur Peillon, ministre de l'éducation nationale.

NON à la précarité NON aux sous rémunérations

Les enseignants signataires demandent des mesures immédiates pour mettre fin aux discriminations en ouvrant aux précaires du privé sous contrat les mêmes droits que leurs collègues des établissements publics et que les agents des autres fonctions publiques.
Nous demandons en particulier :

- l'attribution d'un contrat d'enseignement définitif à tous les titulaires d'un CDI,
- la rémunération des suppléants du premier degré sur l'échelle des instituteurs,
- la rémunération des maîtres délégués du second degré sur l'échelle des adjoints d'enseignement,
- l'ouverture des recrutements réservés à tous les enseignants qui ne sont pas rémunérés sur des échelles de titulaire (professeur des écoles, professeur certifié ou PLP) qu'ils soient en CDD, en contrat provisoire ou définitif,
- l'ouverture des recrutements réservés de l'enseignement public aux précaires du privé avec les mêmes conditions d'inscription,
- le maintien de l'engagement à la rentrée scolaire pour les collègues qui sont en congé de maternité à cette date,
- le maintien de l'engagement des suppléants jusqu'à la reprise de fonctions du titulaire de l'emploi.

Les enseignants signataires demandent des mesures législatives et réglementaires pour mettre fin à la précarité et aux sous rémunérations :

- l'accès au contrat définitif sur une échelle de titulaire pour tous les enseignants affectés dans le privé,
- l'affectation de contractuels définitifs ou de reçus concours sur les services qui sont momentanément non pourvus,
- la transformation des CDD en CDI dès le premier renouvellement de l'engagement par l'attribution d'un contrat provisoire.

Nom et adresse de l'établissement : ……
……
……

NOM Prénom	Signature	NOM Prénom	Signature

Pétition à retourner à SUNDEP-SOLIDAIRES 31 rue de Tolbiac 75013 Paris